

Délibération N°2021/SMPRR-CS-179

Objet : Sortie de bien de l'inventaire :

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion s'est réuni le mardi 16 novembre 2021. Le comité s'est réuni dans les locaux du Parc Routier de la Réunion, 13 Allée Maureau, ZI du Chaudron à Sainte Clotilde, après convocation du Président.

Nombre total de délégués : 14

Présents : 7 (titulaires et suppléants)

Absents : 7

Procuration : 0

Les membres à voix délibérative présents étaient :

Pour la Région Réunion :

- Jacques TECHER
- Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLE
- Evelyne CORBIERE
- Patrice BOULEVART (en visioconférence)

Pour le Département de la Réunion :

- Jean-François PAYET
- Pascal MANGUE

Pour le SDIS de la Réunion :

- Patrick BEGUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 5.3 et 5.4 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité syndical ;

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents ;

Vu la délibération N°2021/SMPRR-CS-172 sur la désignation du Président du SMPRR

Vu le tableau d'amortissements du SMPRR.

Monsieur le Président rappelle dans un premier temps, que lors de la fin de la région régionale et de la constitution du SMPRR en 2014, les biens utilisés par le Parc lui ont été

mis à disposition par la Région. Ces biens ont été identifiés dans le tableau d'amortissements du SMPRR.

Monsieur le Président rappelle dans un second temps, que le Parc met en vente sur le site AGORA STORE des véhicules pour le compte de la Région et son propre compte. Aussi, le véhicule ci-dessous, a été mis à disposition au SMPRR lors du transfert. Il a ensuite été vendu sur AGORA. A ce titre, les produits de la vente reviennent à la Région Réunion. Il convient ainsi de sortir ce dernier de l'inventaire du SMPRR, bien que son amortissement soit terminé.

N° inventaire	Libelle	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Valeur vénale au 31/12/2021
2013-018	Véhicule PEUGEOT 307 BL511 AN-833-GJ	01/01/2014	3 500 €	0 €

Au regard des éléments exposés ci-dessus, Monsieur le Président sollicite le comité syndical pour une sortie du présent véhicule de l'inventaire du SMPRR, afin que les services Région les réintègre à leur patrimoine pour leur aliénation.

Monsieur le Président précise qu'à titre indicatif, les écritures à passer sont les suivantes : Débit 58 virements internes, crédit comptes 2258 et 2282.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- **AUTORISE** le Payeur Régional à effectuer des opérations d'ordre non budgétaires afin de constater la sortie des biens identifiés ci-dessus de l'état de l'actif du SMPRR ;
- **AUTORISE** le Président à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

A Sainte Clotilde, le 16/11/2021

Le Président du comité syndical
du Parc Routier de la Réunion

M. Jacques TECHER